



PROGRAMME

CYBERSECURITE

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux dirigeants de TPE/PME/CHR, toutes les personnes membre de l'organisation qui manipulent des données à caractère personnel.

PRÉ REQUIS : PRESENTIEL : Aucun

VISIO : Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Comprendre les enjeux de la cybersécurité pour déployer une démarche et une culture de cybersécurité dans son entreprise.

FORMATION 7 HEURES

INTER OU INTRA ENTREPRISES - 6 À 12 PARTICIPANTS

INTERVENANTS

Spécialisés dans les techniques de négociation

METHODE

Apports théoriques animés en formation à distance en salle virtuelle - Support formateur partagé - Support de formation envoyé par mail Pédagogie active et participative. Exercices collectifs de mise en application et jeux de rôle débriefés et corrigés avec le formateur.

■ SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE RGPD

1. PRESENTATION DU RGPD, DE LA CNIL ET DES ENJEUX.
2. U'EST-CE QU'UNE DONNEE PERSONNELLE, UNE DONNEE SENSIBLE ?
3. IMPACT DU RGPD SUR L'ENTREPRISE, SES COLLABORATEURS, SES CLIENTS ET SA GESTION DES DONNEES PERSONNELLES.
4. QUI SONT LES ACTEURS DE LA CONFORMITE DANS L'ENTREPRISE [RP, DPO, CIL] ?
5. COMMENT L'ENTREPRISE DEMONTE SA CONFORMITE A LA CNIL ?
6. INTRODUCTION AUX BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE RGPD :
 - RECENSER & CARTOGRAPHIER LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.
 - GERER LES ACCES AUX DONNEES PERSONNELLES & LIMITER LES ACCES AUX SEULES DONNEES DONT UN UTILISATEUR A BESOIN. .
 - IDENTIFIER LES SOUS-TRAITANTS QUI MANIPULENT LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE.
 - RECUEIL DU CONSENTEMENT.
 - MINIMISATION DE LA COLLECTE.
 - ASSURER LA SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES.
 - L'INFORMATION DU PERSONNEL ET DU CSE.
 - RESPECTER LES DUREES DE CONSERVATION DES DONNEES.
 - RESPECTER LE DROIT D'ACCES DES PERSONNES CONCERNEES.
 - DECLARER TOUTE VIOLATION DE DONNEES.
 - UTILISATION DE LA MESSAGERIE ET RGPD.
 - TELETRAVAIL ET RESPECT DU RGPD.
 - FAIRE VIVRE LA CONFORMITE EN INFORMANT LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET LE DPO DE MISE EN OEUVRE DE TOUT NOUVEAU TRAITEMENT, INFORMATISE OU NON IMPLIQUANT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.
7. LES BIENFAITS DE LA CONFORMITE ?
8. JE NE RESPECTE PAS LE RGPD, QUELS SONT LES RISQUES CAS DE PLAINTES, D'EXERCICE DE DROITS D'ACCES OU DE CONTROL ?

■ SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'INFORMATIQUE, DE PROTECTION DES DONNEES ET DE CYBERSECURITE.

1. POURQUOI SECURISER SON INFORMATIQUE ?
2. LES ACTEURS DE LA CYBERSECURITE EN FRANCE.
3. ET SI VAUBAN AVAIT POSE LES FONDEMENTS DE LA SECURITE INFORMATIQUE ?
4. CONNAITRE LE SYSTEME D'INFORMATION ET IDENTIFIER LE PATRIMOINE INFORMATIONNEL DE SON SYSTEME D'INFORMATION.
5. INVENTAIRE DES MENACES ET DES PARADES :
 - RANÇONGICIEL.
 - HAMEÇONNAGE.
 - PIRATAGE DE COMPTE.
 - INTRUSION DANS LE SI ET VOL DE DONNEES.
 - USURPATION D'IDENTITE ET ARNAQUE AU PRESIDENT.
 - FRAUDE AU VIREMENT.
 - DENI DE SERVICES.
 - DEFIGURATION DE SITE INTERNET.
6. LA MENACE NE VIENT PAS FORCEMENT DE L'EXTERIEUR...
7. UTILISER LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDEES PAR L'ANSII :
 - CHOISIR AVEC SOIN SES MOTS DE PASSE.
 - METTRE A JOUR REGULIEREMENT VOS LOGICIELS.
 - BIEN CONNAITRE SES UTILISATEURS ET SES PRESTATAIRES.
 - UTILISER UN ANTIVIRUS.
 - EFFECTUER DES SAUVEGARDES REGULIERES.
 - SECURISER L'ACCES WI-FI DE VOTRE ENTREPRISE.
 - ÊTRE AUSSI PRUDENT AVEC SON ORDIPHONE OU SA TABLETTE QU'AVEC SON ORDINATEUR.
 - PROTEGER SES DONNEES LORS DE SES DEPLACEMENTS.
 - ÊTRE PRUDENT LORS DE L'UTILISATION DE SA MESSAGERIE.
 - TELECHARGER SES PROGRAMMES SUR LES SITES OFFICIELS DES EDETEURS.
 - ÊTRE VIGILANT LORS D'UN PAIEMENT SUR INTERNET.
 - SEPARER LES USAGES PERSONNELS DES USAGES PROFESSIONNELS.
 - PRENDRE SOIN DE SES INFORMATIONS PERSONNELLES, PROFESSIONNELLES ET DE SON IDENTITE NUMERIQUE.
8. TELETRAVAIL ET BYOD.
9. COMMENT REAGIR EN CAS CYBERATTAQUE ?
10. JE SUIS CYBER VICTIME QUE FAIRE ?
 - ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS ET REPONSES AUX QUESTIONS

VALIDATION DE LA FORMATION : Remise d'une attestation de formation.